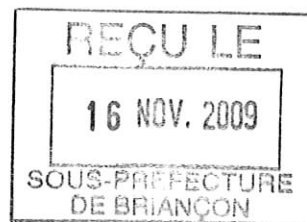




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

10 novembre 2009

Le 10 novembre 2009 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 4 novembre 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 35 (jusqu'à la délibération n° 2009-113)
36 (jusqu'à la délibération n° 2009-135)
Nombre de pouvoir : 1 (jusqu'à la délibération n° 2009-113)
Nombre de Votes : 36 (jusqu'à la délibération n° 2009-135)
37 (à partir de la délibération 2009-136)

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO – Mme Renée PETELET (*représentant M. Alain NICOLOSO*) – Mme Marie MARCHELLO (*représentant Mme Marie-Hélène PONSART*) – M. Alain PROREL (*représentant M. Maurice DUFOUR*) – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE (*à partir de la délibération n° 2009-114*) – M. Philippe SEZANNE.

Commune de Cervières : M. Raymond COLOMB (*représentant M. Thierry DUCURTIL*) - M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET (*représentant Mme Béatrice KOEKKOEK*)

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – M. Michel ALBERT (*représentant Mme Nicole MATHONNET*).

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.

AVAIT DONNE POUVOIR : Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Philippe SEZANNE (*jusqu'à la délibération n° 2009-113*)

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N°2009-135 DU 10 NOV 2009



Rapporteur : M. Alain FARDELLA

OBJET : FINANCES

RETRAIT DE DELIBERATION

Téléphériques des Glaciers de la Meije / Concours financiers La Grave

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la délibération n°2009-102 du 6 août 2009, portant attribution d'un concours financier à la Commune de La Grave de 15 000 € pour la participation aux frais d'évaluation des risques sur le domaine « hors piste » engagés par la Commune.

Vu la lettre d'observations du 1er octobre 2009 de Madame la Préfète, nous indiquant le caractère litigieux de la délibération n°2009-102,

Vu le courrier n°2009-1518 de la Communauté de Communes du Briançonnais, apportant des précisions sur la nature de l'opération et de la participation financière accordée à la Commune de La Grave par délibération n°2009-102,

Vu le courrier réponse de Madame la Préfète du 23 octobre dernier, nous indiquant qu'après prise en compte de nos arguments, la délibération n°2009-102 demeure illégale,

Considérant la demande de Madame la Préfète que soit retirée la délibération n°2009-102 du 6 août 2009, portant attribution d'un concours financier à la Commune de La Grave de 15 000 € pour la participation aux frais d'évaluation des risques sur le domaine « hors piste » engagés par la Commune,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBERE

- Décide d'annuler la délibération n°2009-102 du 6 août 2009, portant attribution d'un concours financier à la Commune de La Grave de 15 000 € pour la participation aux frais d'évaluation des risques sur le domaine « hors piste » engagés par la Commune.
- Dit que la Communauté de Communes du Briançonnais ne versera pas 15 000 € à la Commune de La Grave, comme initialement prévu par la délibération sus-mentionnée.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 13 NOV. 2009

Date affichage : 17 NOV. 2009